

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

**Commune
de
Lucéram**

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Pour	11
Contre	0
Abstentions	3

Délégation N°233

**Mise en sécurité de la
Caserne Crenant****Convention
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage
avec l'Agence 06**

L'an deux mil vingt trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni

Absent : M. Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire expose que dans le cadre des actions de revitalisation de la station de Peira Cava, il convient de s'interroger sur les possibilités d'utilisation de certains locaux de la Caserne Crenant, aujourd'hui non accessibles au public, afin de réfléchir à l'opportunité de répondre aux demandes d'activités nouvelles.

Cette réflexion nécessite de connaître l'état des locaux et espaces extérieurs non ouverts au public du site de la Caserne. Il propose de solliciter l'aide de l'Agence 06 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'obtention d'un diagnostic solidité/sécurité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix POUR et 3 abstentions :

- D'approuver les termes de la convention n°2023-005 d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'agence 06 et la Commune de Lucéram, pour la mise en sécurité de la Caserne Crenant
- D'autoriser le Maire à signer la convention susvisée.

Fait à Lucéram les jours mois et an que susdits.

Le Président de séance
Michel Calmet

La secrétaire de séance
Christiane Ricort

